

Info CGSLB

CP 327.03: Vous travaillez dans une ETA ? Vous avez donc droit à une prime syndicale !

Période de référence: 01.01.2015 au 31.12.2015

Montant:

ETA Wallonne

78,00 € ou 6,50 € par douzième pour les actifs
39,00 € ou 3,25 € par douzième pour les prépensionnés

ETA Germanophone

54,54 € ou 4,54€ par douzième pour les actifs
27,27 € ou 2,27 € par douzième pour les prépensionnés

ETA Wallonne – Village n° 1

78,00 € ou 6,50 € par douzième pour les actifs

Tout mois commencé donne droit à un douzième

Paiement: A partir du 07/12/2015 par la CGSLB.

Conditions: Être membre d'un syndicat depuis au moins 1 an.

Attestations : Sont délivrées aux affiliés par l'employeur.

A mentionner sur les attestations :

- numéro d'affiliation (recherche par numéro de registre national si celui-ci figure sur l'attestation)
- date d'affiliation + transfert éventuel d'une autre organisation
- cachet de la zone
- numéro de compte de l'affilié

Vous n'avez pas reçu votre attestation ou vous ne l'avez pas remise à votre secrétariat ? Prenez immédiatement contact avec le secrétariat de votre zone.

Votre Liberté Votre Voix

